

**Bureau du 7 juin 2004**

**Décision n° B-2004-2284**

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition d'un immeuble situé rue du Carré Brulé, à l'angle de la rue de la Mairie et appartenant à la Ville**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'un immeuble situé rue du Carré Brulé à l'angle de la rue de la Mairie à Feyzin, appartenant à la Ville et nécessaire à l'aménagement d'une place publique.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 137 mètres carrés cadastrée sous le numéro 5 de la section BC.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la ville de Feyzin a consenti à céder cette parcelle à titre gracieux.

Les frais d'acquisition sont évalués à 793 €;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Carré Brulé à l'angle de la rue de la Mairie à Feyzin et appartenant à la Ville.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** à payer en 2005 sera imputé sur les crédits à inscrire au compte 217 110 - fonction 824 - opération n° 0809 - à hauteur de 793 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,